



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
des Territoires

Service Agriculture Forêt Chasse

Unité Espace Rural Forêt Chasse

Monsieur le Maire
211 rue Ernest Bichat

54110 FLAINVAL

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Amandine PERRET
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40
ddt-afc-espace rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le 04 JUIN 2019

Objet : Avis CDPENAF
Commune de FLAINVAL

PJ :

Monsieur le Maire,

Après examen du projet d'urbanisme de votre commune, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 28 mai 2019, a rendu un **avis réservé** au projet de PLU de la commune de FLAINVAL en considérant que le projet ne démontre pas la compatibilité avec le ScoT Sud 54 en termes de production de logements et qu'il ne justifie pas l'opportunité d'ouvrir la zone 1AU, qui en outre prévoit une densité faible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la CDPENAF et par délégation,
Le directeur départemental des territoires adjoint,



Laurent MARCOS